

P.V. de la pré assemblée provinciale du 16/4/2012

La réunion s'est déroulée dans la salle de réunion de la piscine de Neder Over Hembeek

Présents :

Comité provincial : tous les membres

Parlementaires : tous les membres exceptés MM Van Opphem, Loozen , De Roy et Mespouille (excusés)

Comité Judiciaire Provincial : Mr Loze (président)

Conseil d'Administration de l'AWBB : MM Delchef (président) et Flament

Clubs excusés : 1375, 1479, 1949, 2420, 2660

Clubs absents : 12, 70, 268, 619,763,1083,1225,1344, 1491, 1542, 1795, 2116, 2352, 2377, 2561, 2641, 2643, 2646

La séance est ouverte à 19h15 par Mr Van Cabeke, Président du Groupe parlementaire, il remercie les cercles présents et les différents membres du Conseil d'Administration et Comités de leur présence.

Points examinés :

A. Groupement parlementaire – exposé de Mr Van Cabeke sur les modifications statutaires votées en mars

- PA 75 : obligation de constitution des clubs en ASBL, SA ou SPRL au 1/7/2013

- PA 77 : changement de secrétaire avant le 1^{er} mai au lieu du 15 avril

- PA 97 : les demandes d'affiliation doivent se faire par le formulaire électronique, il est conseillé aux clubs de faire signer le document qu'ils reçoivent de l'AWBB par le membre ou le représentant légal

- PC 59 : modification calendrier : dans le cas de la demande par un club visiteur, la réponse du club visité est nécessaire, mais sans qu'un délai ne soit fixé (PC 59) ; un club signale qu'en régional jeunes, il n'a pas reçu d'avis de modification

- PC 89 : un jeune provincial peut jouer 2 rencontres en régionale et rejouer en provinciale, une fois qu'il a disputé 3 rencontres en régionale, il ne peut plus être aligné en provinciale ; autre disposition : un minimes qui joue 3 rencontres en cadets régionaux peut rejouer en minimes provinciaux mais pas en cadets provinciaux

- PC 91 : numérotation des joueurs autorisée : 4 à 27, 30 à 35, 40 à 45 et 50 à 55

- PM 5 : lors d'une demande de mutation pour un jeune de moins de 18 ans, la signature de l'un des représentants légaux est requise

- PM 12 : pour un jeunes de moins de 8 ans, la période de formation commence la saison qui suit celle où il atteint l'âge de 8 ans – la formation est considérée comme terminée à la fin de la saison qui suit celle où le joueur atteint l'âge de 21 ans , les frais n'augmentant plus à partir de 21 ans

- TTA PC 73 : permutation des indemnités aux clubs visités et visiteurs

B. Conseil d'Administration - exposé de Mr Delchef sur diverses dispositions

- Contrôle anti dopage, le règlement est sur le site de l'AWBB

- Neutralisation de la licence collective

- Compétition régionale débutera le 1^{er} week-end de septembre

- Catégories jeunes : juniors 92/93/94 – cadettes 94/95/96

- Coupe AWBB : inscription jusqu'au 25 mai et rappel que la coupe a priorité sur le championnat

- Statuts des coaches : réforme en profondeur de la formation, elle se fera par modules – suite à une question, il est signalé que l'AWBB est sous dérogation de nos instances supérieures depuis 10 ans et que lorsque tout sera en place et opérationnel, le Président confirme qu'un coach devra avoir obligatoirement sa licence ; en cas de personne non licenciée, le match n'aura pas lieu, les amendes seront maintenues – les clubs sont interloqués et il est demandé ce qui se passe si par exemple un coach est absent pour maladie pour une semaine

- Exposé du plan du Ministre des Sports

- Rappel que le nouveau tracé des terrains doit être réalisé pour le 1/7/2012, sinon pas de championnat

C. Comité provincial – exposé de Mr Monsieur

1. Saison 2011-2012

- Une bonne nouvelle : il n'y aura qu'un descendant de régionale, donc pas de descendant supplémentaire en P1 et P2, il est également rappelé que les frais sont à charge des clubs organisateurs en jeunes ; aucun club présent ne se désiste pour les play off

- Rappel de la réunion des play off le 23 avril et du calendrier qui a paru au PV n° 14 du 30/1/2012

2. Saison 2012-2013

- Inscription à partir du 1^{er} mai avec limite au 15 mai pour les seniors et au 1^{er} juin pour les jeunes

- Elaboration du calendrier les 9 et 10 juin et mise en ligne le 12 juin

- Modifications 1^{ère} partie effectuée par les clubs jusqu'au 1^{er} juillet (modifications pour le même week-end)

- Modifications 2^{ème} partie effectuées par le CP jusqu'au 29 juillet, pour celles hors week-end, rappel que l'accord de l'adversaire n'est pas requis si c'est une modification le même week-end, mais par fair-play de le prévenir

- A partir du 30 juillet, modifications payantes et suivant le schéma statutaire

- Coupe seniors : aucun changement

- Coupe jeunes : uniquement les jeunes provinciaux et création d'une coupe « open » ouverte à tous les jeunes provinciaux et régionaux, l'avis des clubs est demandé et un accord est pratiquement unanime

- Achat de matériel : exposé sur la mise à disposition de panneaux, ballons, etc – accord des clubs sur le principe ; un devis a été demandé et la dépense s'élèverait à 12,16 € par club

- Poussins : un règlement parviendra aux clubs, avant l'assemblée provinciale pour un passage progressif de rencontres de 3 x 3 à 4x 4 et ensuite à 5 x 5

- Création de la P4 – après exposé l'avis des clubs est demandé et celui est partagé

- Création d'une compétition en benjamines et poussines sur au minimum 4 équipes inscrites

- Mixité en pupilles : un vote sera demandé lors de l'assemblée provinciale à ce sujet

- Réunion des secrétaires : pour répondre à la demande des clubs, il y aura fin août/début septembre, mais avant le début du championnat, une réunion à Bruxelles et une autre en Brabant wallon

- Il est signalé que lors des votes lors de l'assemblée provinciale, il ne sera plus procédé comme l'année dernière, chaque club votant aura son nombre de voix et il est rappelé que s'il y a des interpellations, elles doivent être rentrées pour le 10 mai au plus tard

D. Divers

- Photo sur les licences – dossier toujours en cours

- Certificat médical : la responsabilité du club s'arrête une fois la visite médicale effectuée

- Demande de modifier le règlement de jeu pour les moins de 12 ans (benjamins)

- Certains clubs s'interrogent sur la nécessité d'un 2^{ème} tour en jeunes vu les difficultés d'occupation des salles

Mr Van Cabeke clôture la réunion à 21h50 et remercie encore les participants

O MONSIEUR – P VAN CABEKE
A. DE LEENER